

MAL AIMÉS, MAL PAYÉS, MALTRAITÉS... COMMENT DE VICTIMES, LES CHÔMEURS SONT DEVENUS COUPABLES ?

David Lannoy

Echo de la première journée du cycle de réflexion consacré à l'emploi et au chômage, organisé par le Cepag, en collaboration avec la FGTB wallonne et Alternatives économiques – 10 octobre 2014 à Beez.

Le programme du gouvernement fédéral poursuit en effet la logique de stigmatisation et de culpabilisation des sans emploi. Depuis des années, on assiste à la mise en place d'une réelle politique de maltraitance des travailleurs sans emploi.

On passe même un nouveau cap avec l'instauration d'un « service à la collectivité » qui, s'il n'est pas à proprement parler « obligatoire », reste néanmoins du travail gratuit imposé par un chantage d'ordre financier. Tout cela est évidemment en lien avec les différentes attaques contre le monde du travail et les organisations syndicales.

D'un système d'assurance à un système d'assistance

Pour Thierry Bodson, Secrétaire général de la FGTB wallonne, la dégressivité accrue précipite très rapidement les travailleurs sans emploi sous le seuil de pauvreté, avec une allocation de chômage à peine supérieure au revenu d'intégration sociale (RIS). Dans les faits, cela correspond à une allocation de fin de droit. La limitation dans le temps des allocations d'insertion, autre mesure mise en place par le précédent gouvernement fédéral, s'inscrit évidemment encore plus dans cette logique puisqu'ici, l'exclusion est effective et concrète. Concernant les allocataires d'insertion, dont plus de 20.000 sont menacés d'exclusions en 2015 en Wallonie, il rappelle qu'il ne s'agit pas de personnes n'ayant jamais travaillé mais plutôt de citoyens n'ayant pas pu travailler assez longtemps sur une certaine période de référence pour ouvrir leurs droits aux allocations de chômage complet. Le marché de l'emploi wallon étant ce qu'il est (sous emploi, multiplication des temps partiels, de l'intérim, des contrats précaires...), les Wallons (et surtout les Wallonnes) sont surreprésentés dans la catégorie des allocataires d'insertion... Et se retrouvent donc en première ligne pour les exclusions prévues en 2015. Outre le bain de sang social qui se dessine, ces exclusions auront également des répercussions importantes sur les CPAS, a fortiori sur ceux des communes déjà les plus fragiles.

Les mesures du gouvernement fédéral actuel ne feront qu'aggraver la situation : suppression du complément « chômeurs âgés », restriction d'accès aux allocations d'insertion et aux prépensions, diminution de l'AGR (l'allocation de garantie de revenus, le complément de chômage auquel peuvent prétendre certains travailleurs à temps partiel)... Si l'on combine ces attaques contre les sans emploi et/ou travailleurs les plus fragiles avec l'instauration des mesures de travail gratuit au service de la collectivité, on arrive inéluctablement à une dégradation accrue des conditions de travail et de rémunération de l'ensemble des salariés.

Thierry Bodson conclut en expliquant que les contrôles de disponibilité des demandeurs d'emploi, mécanisme contesté depuis son instauration par la FGTB wallonne mais également de nombreuses associations et organisations citoyennes, sera régionalisé en 2015. Ce sera un service du FOREM qui se chargera donc des entretiens de contrôle des demandeurs d'emploi. Au sein du comité de gestion du FOREM, des voix se sont fait entendre pour demander la suppression du caractère systématique de ces contrôles. Ainsi, seuls les demandeurs d'emploi dont le dossier comporte une anomalie seraient convoqués afin de pouvoir s'expliquer à ce sujet. Ceci constituerait une avancée au niveau social mais aussi en matière d'économies et de cohérence. Malgré ces aspects positifs, les représentants du patronat refusent d'en entendre parler. Preuve, s'il en est, que leur volonté est de poursuivre une politique aveugle d'exclusions massives qui fait pression à la baisse sur les protections sociales, les conditions de travail et de rémunération de l'ensemble des salariés.

D'autres modèles existent pourtant : des alternatives, comme les cellules de reconversion, dont le taux de réinsertion vers l'emploi durable et de qualité est plus qu'appréciable. On voit donc que, en matière d'emploi, malgré le contexte difficile, il est possible de travailler de manière constructive, concrète et efficace.

30 années de chômage de masse : pourquoi en est-on arrivé là ? Les mécanismes européens mis en œuvre

Guillaume Duval, rédacteur en chef d'Alternatives économiques, explique que l'allocation de chômage fait actuellement débat en France. Des responsables politiques (socialistes) ont remis en cause certains aspects de la protection contre la perte d'emploi : durée, montant d'indemnisation... Pour comprendre les enjeux macroéconomiques, il est nécessaire de se pencher sur l'histoire de l'Union européenne. La volonté politique a toujours été de faire de l'Europe un « grand marché », ce qui nous a entraînés dans un nivellement par le bas sans fin, que ce soit au niveau social ou fiscal. Cette logique entraîne un déséquilibre entre grands et petits pays. En effet, la pression à la baisse sur les salaires défavorise les grands pays qui voient leur demande intérieure chuter. La pression à la baisse sur les systèmes fiscaux a les mêmes effets.

Les derniers élargissements de l'Union européenne ont eu deux conséquences majeures :

- Une accentuation des différences de revenus et, donc, du phénomène de nivellement par le bas ;
- Un accroissement du nombre de petits pays au sein de l'Union.

Le système politique européen actuel favorise donc les petits pays. De plus, la politique monétaire de la Banque centrale européenne a été trop laxiste au début de la mise en place de la zone euro.

Les obligations budgétaires européennes, loin de résoudre la crise, ne font que l'accentuer¹. Et, parallèlement, on oblige les populations à se serrer la ceinture ! Le constat est amer et pessimiste. L'Europe est la plus vieille zone industrielle du monde mais ne dispose plus de beaucoup de réserves en matière d'énergies fossiles. La transition énergétique n'est donc pas un vœu pieu mais bien une impérieuse nécessité !

L'Europe et les politiques actives de l'emploi : quels impacts sur nos systèmes de sécurité sociale ?

Mireille Bruyère, chercheuse au CNRS, membres des Economistes Atterrés, explique que les politiques sociales actuellement mises en œuvre s'alignent parfaitement sur les conceptions libérales de l'Union européenne. Historiquement, les politiques sociales ont été mises en place pour permettre une vie hors des sphères marchandes et du travail salarié. Mais, dans les années 90, l'Union européenne a commencé à s'intéresser à ces politiques sociales. C'est en effet durant cette décennie qu'est lancée la Stratégie européenne pour l'emploi qui n'est, à l'époque, qu'un espace de débats, dont les conclusions ne sont pas contraignantes.

On va commencer à considérer le chômage uniquement comme un phénomène du à un problème de fonctionnement du marché du travail. Le chômage peut encore être considéré comme « involontaire » dans le chef du travailleur touché mais ses origines sont à trouver du côté du coût du travail ou des institutions sociales. Cette conception libérale a le mérite, pour ses défenseurs, d'échapper à tout questionnement et débat politiques.

Au milieu des années 2000, ce sont les objectifs sociaux qui passent à la trappe. S'il y a mauvais fonctionnement du marché du travail c'est parce que celui-ci est trop rigide. On va donc passer à des objectifs purement quantitatifs et de flexibilité. Les politiques de l'emploi deviennent alors de purs instruments de la politique économique et monétaire de l'Union.

A partir de 2010, la crise dite des dettes publiques ne va faire que renforcer cette logique tout comme, deux ans plus tard, le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG). On impose l'austérité tout en étant bien conscient que cela entraînera une baisse de la croissance. L'idée est donc de stimuler la croissance grâce à des politiques structurelles de dérégulation du marché et de la législation du travail ainsi que des mesures de détérioration des systèmes de protection sociale.

A titre d'exemple, pour la France et sa loi de finances 2013, la Commission a recommandé :

- de diminuer les protections législatives du contrat de travail
- de modérer les hausses du SMIC (salaire minimum)
- de favoriser le recul de l'âge effectif de départ à la retraite,
- de favoriser les politiques « actives » de l'emploi,
- de rendre les services publics de l'emploi « plus performants »
- d'améliorer la formation des chômeurs et des jeunes pour garantir leur « employabilité ».

Les politiques sociales n'ont dès lors plus qu'un seul objectif : mettre les sans emploi sur le marché du travail, les rendre le moins cher et le plus flexible possible. Il s'en suivra une inévitable

¹ Notons, à ce propos que, pendant plus de 10 ans, l'Allemagne n'a pas respecté certaines des règles imposées par l'Union (comme celles interdisant que le déficit public annuel ne dépasse 3 % du PIB ou que la dette publique ne dépasse 60% du PIB).

concurrence avec les travailleurs en place, ce qui affaiblira les capacités de négociation de ces derniers. L'objectif final étant une précarisation généralisée du marché du travail.

10 ans de chasse aux chômeurs : bilan et perspectives

Yves Martens, animateur au Collectif Solidarité contre l'exclusion, revient sur le triste anniversaire du mal nommé Plan d'accompagnement des chômeurs. Ce dispositif, qui n'a d'accompagnant que le nom, se résume à un contrôle systématique des demandeurs d'emploi. Ceux-ci sont amenés, lors d'entretien de vérification de leur « disponibilité », à prouver qu'ils recherchent activement un emploi. Il s'agit d'un réel renversement de la charge de la preuve dans notre système de sécurité sociale. En 1996, quand ce dispositif a été mis sur pied, plusieurs associations et organisations syndicales qui y étaient opposées, se sont regroupées au sein du Collectif Solidarité contre l'exclusion.

Malheureusement, toutes les prédictions et mises en garde que cette plateforme avaient avancées à l'époque n'ont depuis cessé de se vérifier. On a par exemple assisté à une explosion du nombre de sanctions et d'exclusions directement ou indirectement dues à ce plan. Certaines sont évidentes comme celles directement liées aux contrôles de disponibilité. D'autres sont liées mais de manière moins évidente (on pense notamment à l'augmentation impressionnante du nombre de personnes demandant une dispense de disponibilité sur le marché de l'emploi pour raisons sociales ou familiales et dont l'allocation est ramenée à un montant dérisoire de 8 à 10€/jour). Des dérives sont constamment observées lors des entretiens. Certains facilitateurs (le nom donné aux contrôleurs ONEM) en viennent même maintenant à porter un jugement sur la manière dont les sans emploi recherchent un travail !

Concernant la limitation dans le temps des allocations d'insertion dans le temps, Yves Martens rappelle que, si ce mécanisme a été instauré et touche autant de personnes dans notre pays, c'est principalement dû au grand nombre de jours de travail nécessaires pour être admis au bénéfice des allocations de chômage.

Une réflexion à poursuivre... et des actions à mener !

A l'origine, notre sécurité sociale a été pensée comme un système basé sur la solidarité et sur des cotisations sociales, elles-mêmes considérées comme un salaire différé permettant de faire face aux aléas de la vie. Ce système de redistribution des richesses est sans doute une des plus belles inventions collectives de notre Histoire. Pourtant, depuis 30 ans, des pans entiers de ce système sont lentement (voire, parfois, rapidement) détricotés au nom du profit et d'une prétendue modernité. Car cette dégradation de nos droits acquis s'est accompagnée d'un véritable travail de sape idéologique.

Les cotisations sociales sont devenues des charges, évidemment insupportables à assumer pour les pauvres entrepreneurs. Quant à l'inactif, qu'il soit malade, invalide ou chômeur, il est d'emblée considéré comme suspect, tire-au-flanc, fraudeur... On le stigmatise, on le contrôle, on le culpabilise, on le criminalise même parfois.

Pourtant, il n'y a jamais eu aussi peu d'emplois disponibles.... Mais plus personne ou presque ne rappelle cette évidence.

Car tout semble fait pour dresser les uns contre les autres travailleurs avec et sans emploi. Tout semble fait pour occulter le lien fort qui les unit pourtant.

Car c'est l'existence d'une sécurité sociale forte (ainsi que de protections légales contre les abus et l'arbitraire) qui permet aux travailleurs d'être en capacité de négocier des salaires et conditions de travail corrects. Face à la menace d'être remplacés par ces nombreux demandeurs d'emploi, appauvris, contrôlés et sanctionnés de toutes parts, obligés de rechercher un travail inexistant, prêts à tout pour prendre leur place... les travailleurs disposent de peu de marge de négociation. En précarisant les sans emploi, ce sont les conditions de travail et les salaires de tous les travailleurs qu'on tire vers le bas. C'est donc tout le marché du travail qui se précarise et se flexibilise. Ce sont ces évidences trop souvent oubliées qui doivent être rappelés avec force dans toute réflexion ou débat en lien avec les notions de travail, de salariat, d'emploi...

Les prochains rendez-vous du cycle de réflexion consacré à l'emploi et au chômage

Vendredi 27 mars 2015 : « Objectif plein emploi »

Politique industrielle, réduction collective du temps de travail, économie sociale... Quelles sont les politiques à mettre en œuvre et les secteurs à développer ? Quelles sont les mesures qui ont fait leurs preuves et celles qui ont échoué ? Quelles pistes innovantes, concrètes et efficaces peut-on envisager pour sortir, enfin, du chômage de masse ? Autant de questions qui animeront les débats de cette deuxième journée.

Mardi 16 juin 2015 : « Un seul mot d'ordre : l'activation »

Nous nous pencherons sur les activités proposées - et de plus en plus fréquemment imposées - aux travailleurs sans emploi. Formations sous traitées à des agences d'intérim, recherche active d'emploi, stages peu (voire pas) rémunérés, travail à temps partiel, séances de relooking ou de coaching, titres-services, intérim, PFI, FPI, ACS, ALE, trajet d'accompagnement... Les activités occupationnelles sans lendemain se répandent tout comme les contrats précaires et les sous-statuts. Quelles sont les stratégies et logiques à l'œuvre derrière ces différentes méthodes « d'activation » ?

